PANNEAU CONVOI AGRICOLE
Référence : 11153



RESUME

Le panneau "CONVOI AGRICOLE" doit respecter des réglementations, car tous les convois agricoles dont la largeur dépasse 3,50 m ou la longueur excède 22 mètres doivent être équipés de ce panneau à l'avant et à l'arrière. Ce dispositif assure une signalisation claire et visible, renforçant la sécurité des usagers de la route en présence de véhicules hors gabarit.

Ce panneau est disponible en 2 formats, permettant de s'adapter aussi bien aux tracteurs qu'aux voitures pilotes :

- 1200 x 400 mm
- 1900 x 250 mm

Fabriqué en aluminium ou en matière bâche, ce panneau est robuste et résistant.

La police de couleur noire sur le fond jaune réfléchissant de classe 2 permet d'être visible.

Les points forts :

- Garantie de 2 ans
- Réfléchissant classe 2
- Réglementaire



DECLINAISONS

Matériau	Dimension
Aluminium	1900 x 250 mm
Aluminium	1200 x 400 mm
Toile PVC	1200 x 400 mm

DESCRIPTION

Pourquoi utiliser un panneau de convoi agricole ?

Le panneau "CONVOI AGRICOLE" est un élément indispensable pour la signalisation des véhicules hors normes dans le secteur agricole. Il est obligatoire pour tout convoi dépassant les dimensions standards, afin de garantir la sécurité routière et le respect des réglementations en vigueur.

Ce panneau est proposé en deux dimensions pour s'adapter parfaitement à différents types de véhicules. Les modèles de 1900 x 250 mm sont généralement utilisés pour les tracteurs ou les engins agricoles, tandis que les panneaux de 1200 x 400 mm conviennent davantage aux véhicules d'accompagnement, comme les voitures pilotes.

Fabriqué en aluminium ou en matière bâche, ce panneau offre une flexibilité selon les besoins. L'aluminium est résistant et durable, quant à elle, la matière bâche est légère et modulable, c'est une alternative lorsque la fixation d'un panneau rigide est moins adaptée, notamment sur certains types de tracteurs.

Les produits garantissent une visibilité optimale, grâce à l'utilisation d'un film rétro-réfléchissant de classe 2, assurant une excellente lisibilité de jour comme de nuit.

La typographie utilisée est en lettres majuscules, de couleur noire. La mise en page s'adapte aux dimensions spécifiques de chaque support.

Pour un panneau ou une bâche de 1200 x 400 mm, le texte est organisé sur deux lignes. En revanche, pour une dimension plus allongée de 1900 x 250 mm, le texte "CONVOI AGRICOLE" est disposé sur une seule ligne.

Découvrez notre rampe lumineuse LED adaptée pour les voitures pilotes.

Cette configuration répond aux normes de sécurité, tout en garantissant une visibilité efficace et adaptée.

Les produits sont garantis 2 ans, couvrant les éventuels défauts de fabrication.

Pour être en conformité avec la loi, les convois agricoles doivent utiliser ce panneau à l'avant et à l'arrière des véhicules concernés.

Pour en savoir plus sur les réglementations et les bonnes pratiques liées aux convois agricoles, consultez notre article sur la réglementation d'un convoi exceptionnel !

Découvrez aussi notre catégorie de panneau pour transport exceptionnel où vous retrouverez notre panneau convoi exceptionnel.

Comment se positionne un panneau de convoi ?

Le panneau "CONVOI AGRICOLE" doit être installé à l'avant et à l'arrière du tracteur afin de signaler sa présence et garantir la sécurité sur la route. Cependant, lorsque l'utilisation de ce panneau n'est pas adaptée à un tracteur spécifique, une bâche portant la mention "CONVOI AGRICOLE" peut être utilisée comme alternative.

Les panneaux ne sont pas pré-percés, vous devez les percer puis les visser avec des rivets. La bâche comporte des œillets de fixation permettant de l'attacher facilement.

En fonction de la catégorie de votre convoi, il est obligatoire de compléter la signalisation en ajoutant des panneaux réfléchissants rouges et blancs. Ces dispositifs permettent d'améliorer la visibilité de votre convoi et de mieux visualiser les dimensions du convoi.

Caractéristiques du panneau convoi agricole

Dimensions :

- 1200 x 400 mm
- 1900 x 250 mm

Matériaux :

- Aluminium
- Bâche